

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Autorisation de vendre le bus Volkswagen Crafter à M. Beshxhet Osmani		<u>SEANCE DU 10.06.2025</u>
Date de convocation : 04.06.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. M.C. COUTURIER. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.
Date d'affichage : 11.06.2025	Présents : 9	<u>Secrétaire de séance</u> : D. JULLIARD
N° Délibération 01247.2025.06.030	Votants : 10 Pouvoir : 1	<u>Pouvoir</u> : • E. LEE donne pouvoir à M. VUILLERMOZ

OBJET : GESTION FINANCIERE – Autorisation de vendre le bus Volkswagen Crafter à M. Beshxhet Osmani

Madame le maire rappelle que le conseil municipal lui a donné l'autorisation de valider la proposition commerciale de l'entreprise Iveco pour l'acquisition d'un nouveau car destiné au transport scolaire (délibération n°01247.2025.04.022 du 24.04.2025).

Le Volkswagen Crafter, qui sert actuellement au transport scolaire, et ce jusqu'à la réception du nouveau véhicule, a fait l'objet d'une proposition d'achat de la part de M. Beshxhet Osmani pour un montant de 4 000€ TTC. Cette proposition est arrivée par l'intermédiaire du fournisseur du nouveau bus. Aucune autre offre n'a été reçue à ce jour.

Pour rappel, le Volkswagen Crafter ne passe plus le contrôle technique en raison d'une défaillance sur l'airbag conducteur. Il a été mis en service pour la première fois en novembre 2007, soit il y a pratiquement 18 ans. Pour cette raison, le véhicule destiné au transport de passagers ne peut être mis en vente sur le marché national. M. Osmani a indiqué qu'il entendait donc l'exporter.

Mme le maire précise que la vente aura lieu une fois le nouveau véhicule Iveco réceptionné afin d'assurer la continuité du service de transport scolaire – bien que la réception doive normalement intervenir dans le courant de l'été. Comme toujours en pareil cas, la commune s'assurera que les fonds ont été réceptionnés avant de remettre le véhicule à l'acheteur et d'effectuer le changement de propriétaire sur le certificat d'immatriculation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le maire de vendre le bus de transport scolaire Volkswagen Crafter à M. Osmani pour la somme de 4 000€ TTC et à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 1 pouvoir)
DELIBERATION N°01247.2025.06.030

Pour extrait d'acte conforme
 Le maire, Martine VIALLET